

MILLON *Live*

LES MAÎTRES DE L'ABSTRACTION



Lundi 4 mai 2020 - 11h

Vente à huis-clos diffusée sur

DROUOT
DIGITAL
Live

invaluable
The world's premier auctions and galleries

易拍全球
ePalive.com



Département

Post War & Art Contemporain



Spécialiste

Brune Dumoncel d'Argence
T +33 (0)1 87 03 04 71
bdumoncel@millon.com



Contact département

Adrien Serien
T +33 (0)1 87 03 04 72
artcontemporain@millon.com

Tous les rapports de condition des œuvres, photographies HD et détails des œuvres sont disponibles sur demande.

Le retrait des achats sera possible à partir du 11 mai, sur rendez-vous.

Alexandre Millon,
Président Groupe MILLON, Commissaire-Preneur

Les commissaires-priseurs

Mayeul de La Hamayde
Cécile Dupuis
Delphine Cheuvreux-Missoffe
Lucas Tavel
Nathalie Mangeot
Enora Alix
Isabelle Boudot de la Motte
Paul-Antoine Vergeau

MILLON Drouot

19, rue de la Grange Batelière 75009 Paris
T +33 (0)1 47 27 95 34
F +33 (0) 1 47 27 70 89
artcontemporain@millon.com

Visitez l'exposition virtuelle
des œuvres de la vente

ICI



3D gallery powered by
KUNSTMATRIX



 THE ART LOSS REGISTER™
www.artloss.com

Confrontation à la base de données du
Art Loss Register des lots dont l'estimation
haute est égale ou supérieure à 4.000 €.

LES MAÎTRES DE L'ABSTRACTION

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, Paris est le cadre d'une vive émulation artistique et un grand nombre de peintres partent à la découverte de l'abstraction. Ce renouveau est nourri par la diversité des origines des artistes, dont une partie vient de l'est de l'Europe (Lanskoy, Jan, Istrati, Kijno), ou d'horizons plus lointains, comme la grande figure de l'abstraction lyrique en France, l'artiste chinois naturalisé français Zao Wou Ki.

L'abstraction se présente à ces artistes de nouvelles voies pour explorer les possibilités d'expression par la peinture. Certains font le choix de la couleur, comme Olivier Debré pour ses toiles (lots 1 et 9), mais également du noir, notamment sur papier, couleur à laquelle Pierre Soulages consacra l'essentiel de son Œuvre. Grand peintre de l'abstraction lyrique, Georges Mathieu choisit de mettre à nu le geste de l'artiste, qui transparait de ses compositions fournies et vivaces. Les gouaches de Jean Miotte (lots 15 à 17) rendent visible ce processus créatif, expression d'une inspiration intense et rapide traduite sur papier. L'encre apparaît à ce titre comme un médium particulièrement adapté, par l'aisance et la souplesse qu'elle permet dans le geste, à l'image de l'œuvre de Christian Dotremont (lot 14). D'autres se tournent vers les aplats de couleurs, comme Tal Coat (lot 7), parfois intensifié par des effets de matière, et rehaussé de touches de couleurs vives, ce qui est remarquable au sujet de la toile d'Olivier Debré (lot 1) ou de la grande composition d'André Lanskoy (lot 4). Tous les mediums se prêtent à cette expression abstraite. Si l'huile sur toile reste le standard, les artistes n'hésitent pas à employer l'aquarelle et l'encre sur papier, et de grands artistes comme Pierre Soulages (lot 5) et Zao Wou Ki (lot 8) ont largement exploré les possibilités de la lithographie, à l'aide des compositions originales conçues à destination de ce médium, qui n'est alors pas considéré comme un simple procédé de reproduction.

La sensibilité propre du regardeur est convoquée face aux œuvres de ces Maîtres de l'Abstraction, tant est vaste la diversité des artistes, de leurs origines, de leur pratiques et des médiums.

1

Olivier DEBRE (1920-1999)
Automne *lisse*, 1963

Huile sur toile monogrammée et datée en bas à droite, contresignée, datée et titrée au dos
100 x 100 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

12 000/18 000 €



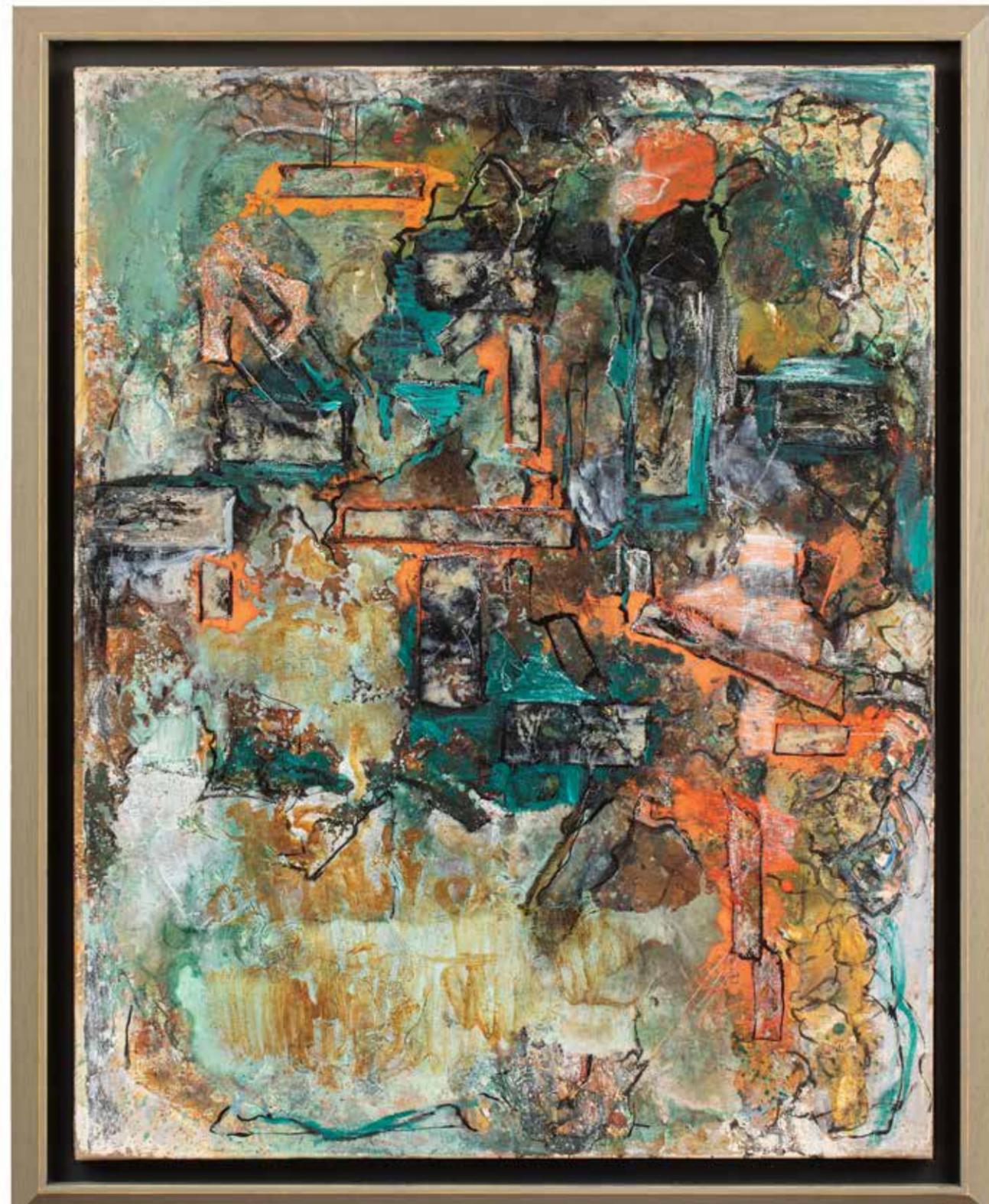
2

Alexandre ISTRATI (1915-1991)
Composition, 1966

Huile sur toile et datée au dos
92 x 73 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

1 500/2 000 €





3

-
Elvire JAN (1904-1996)
Composition, 1963
Huile sur toile signée et datée en bas à droite
97 x 147 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

3 000/4 000 €



4

André LANSKOJ (1902-1976)

Composition

Huile sur toile signée en bas à droite

97 x 146 cm

Restaurations

Provenance

Collection particulière, Paris

12 000/18 000 €



5

-
Pierre SOULAGES (né en 1919)
Lithographie n°16, 1964

Lithographie en couleurs, épreuve signée et
numérotée 53/65
54,5 x 76,5 cm

Bibliographie

Pierre Encrevé, Soulages l'œuvre imprimé,
Bibliothèque Nationale de France -BNF, Paris,
2003, épreuve reproduite sous le n° 62

6 000/8 000 €

L'œuvre de Georges Mathieu, grande figure de l'abstraction lyrique, donne à voir le geste de l'artiste au travers de ses compositions, spontanées et lisibles.

La composition fournie et riche de cette toile laisse entrevoir plusieurs strates de réalisation : un fond composé de larges aplats de noir, rehaussés d'aplats de rouge et de blanc, puis l'apposition d'huile noire, directement au tube, dans des gestes rapides, et enfin une ligne verte, traversant la composition de part en part.

L'intervention de cette dernière couleur est une curiosité de cette œuvre, on ne la retrouve que dans une dizaine de composition. Du point de vue de l'artiste, le vert constitue une référence à la nature, dont il se garde, se considérant avant tout comme un peintre abstrait. Ajouté en dernier lieu sur la toile, ce trait vert se présente comme une grande signature englobant toute la composition, dans laquelle on reconnaît nettement la calligraphie de l'initiale de son nom, dont il signe ses œuvres.

6

Georges MATHIEU (1921-2012)
Mesure d'attente, 1985

Huile sur toile signée et datée en bas à gauche
73 x 92 cm

Provenance

Galleria Tega, Milan
Valente Artecontemporanea, Finale Ligure,
Savona
Collection particulière, Brescia
Collection particulière, Marseille
Collection particulière, Paris

Exposition

Milan, Galleria Tega, L'abstraction française, 7-
30 janvier 1988

Bibliographie

Corriere della Sera, Milan, 7-13 janvier 1988,
reproduit p.43

Nous remercions Monsieur Jean-Marie
Cusinberche pour les informations qu'il nous a
aimablement communiquées sur cette œuvre.
Un certificat du Comité Georges Mathieu,
numéroté GM80004, sera remis à l'acquéreur.

40 000/50000 €



7

- **Pierre TAL-COAT (1905-1985)**

Sans titre

Encre et gouache sur papier signé en bas à droite

28 x 46 cm

Provenance

Collection particulière, Belgique

1 200/1 500 €





8

-
Zao WOU-KI (1921-2013)
Sans titre, 1965

Eau forte et aquatinte en couleurs, épreuve
signée, datée et numérotée 89/95
51 x 67,3 cm (la planche)

Bibliographie

Jorgen Agerup, *The Graphic Work, A Catalogue
Raisonné 1937-1995*, Copenhagen, 1994, Edition
Heede Moestrup, répertorié sous le n°163

1 800/2 500 €



9

-
Olivier DEBRE (1920-1999)
Kanestrum Petit Lac, 1971
Huile sur toile signée, datée et titrée au dos
40 x 61 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

10 000/12 000 €

10

-
Olivier DEBRE (1920-1999)
Signe - Personnage
Encre sur papier signé en bas à droite
69,5 x 50 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

3 000/5 000 €



11

-
Olivier DEBRE (1920-1999)
Signe - Personnage
Encre sur papier signé en bas à droite
69,5 x 50 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

3 000/5 000 €



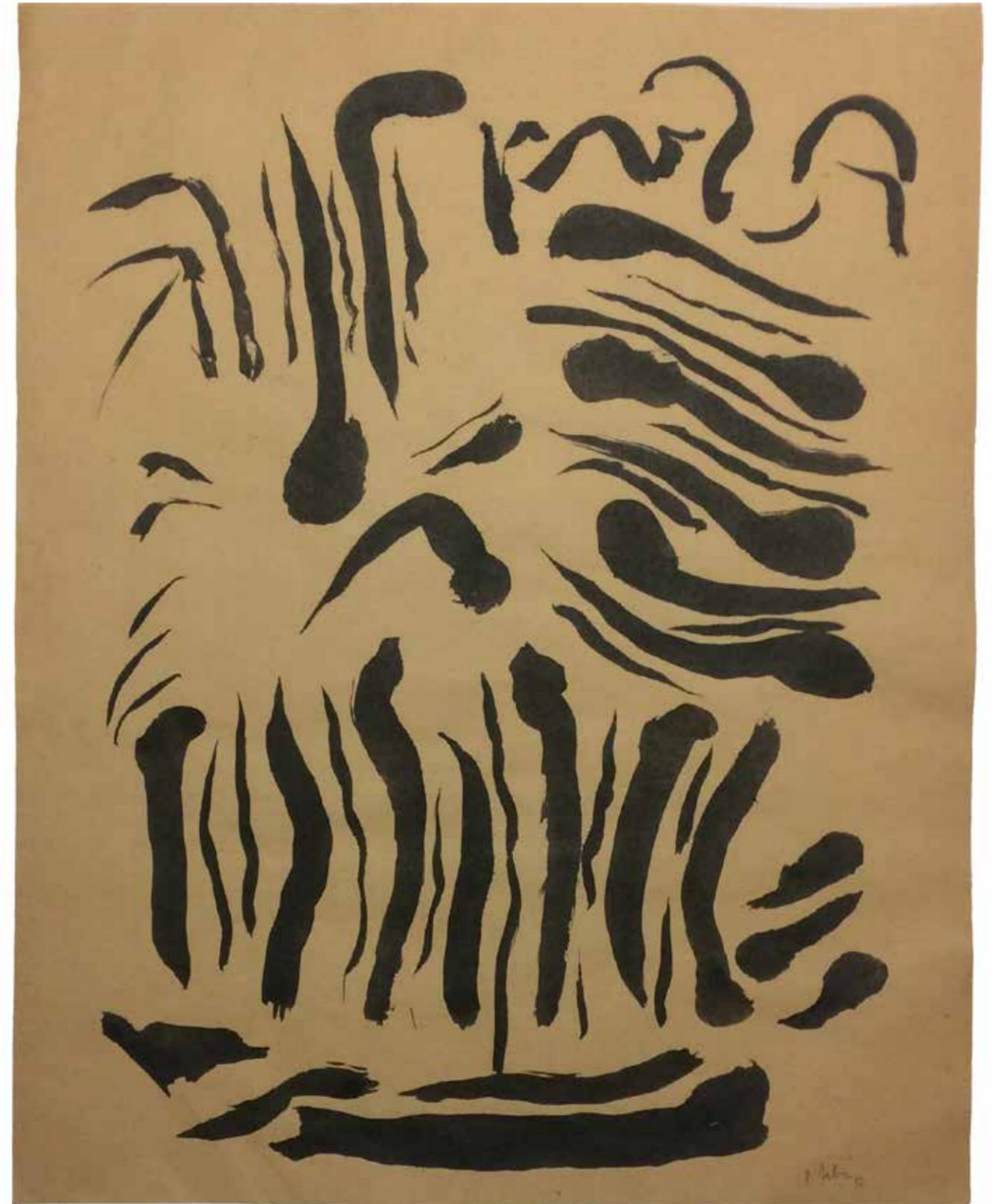
12

Olivier DEBRE (1920-1999)
Composition, 1950

Encre sur papier signé et daté en bas à droite
35,5 x 28,8 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

600/800 €



“Tout ce que j’ai jamais essayé en peinture, c’est d’arriver à cela, à une espèce d’absence presque, pour que la peinture soit totalement elle-même”

Eugène Leroy in Irmeline Lebeer, **Eugène Leroy** - Peinture, lentille du monde, éditions Lebeer-Hossmann, Bruxelles, 1979.

Les œuvres d'Eugène Leroy sont remarquables par la complexité de leur composition. Si le premier regard laisse deviner une composition abstraite, élaborée à l'aide d'une superposition extravagante d'empâtements, et dans une profusion de couleurs, l'observation prolongée permet de faire apparaître la vraie nature figurative de l'œuvre, presque dissimulée. Ici, la forme du bouquet, qui se révèle au centre de la composition, ne semble avoir été traitée par le peintre que comme l'un des attributs de l'objet parmi d'autres. La multiplicité des couleurs, les jeux de texture de la matière picturale, l'expression du mouvement que l'on devine grâce aux traces du pinceau laissées sur la toile, sont autant d'évocations des fleurs qui composent ce bouquet, et proposées par l'artiste pour une représentation de l'objet conçue plus largement qu'une simple figuration visuelle du réel.

13

Eugène LEROY (1910-2000)
Bouquet, circa 1975

Huile sur toile signée et datée en bas à droite
92 x 73 cm

Provenance
Collection particulière, France

Un certificat d'authenticité des ayants-droits de l'artiste pourra être demandé par l'acquéreur

20 000/25 000 €



Peintre et poète, Christian Dotremont souhaite donner à voir la matérialité propre des mots, au delà de leur contenu. Son objectif, "l'unité d'inspiration verbale-graphique" se concrétise dans l'invention des logogrammes en 1962, qui lui permettent de rallier l'écriture et la peinture dans une même composition. La déformation spontanée des écritures lui est rendue possible par l'utilisation de l'Encre de Chine sur papier et la flexibilité du geste que le pinceau autorise, dans une démarche d'expression à la fois verbale et plastique, se rapprochant de la calligraphie chinoise.



14

Christian DOTREMONT (1922-1979)
Logogramme à texte incertain, circa 1975
Encre de Chine sur papier japon portant le
cachet-signature d'atelier en bas à droite
46 x 63 cm

Provenance
Collection particulière, Belgique

4 500/5 500 €

15

Jean MIOTTE (1926-2016)
Sans titre, circa 1950-1955
Encre sur papier signé en bas à gauche
65 x 50 cm

Provenance
Collection particulière, France

Un certificat d'authenticité de la Fondation Jean Miotte, signé par Mme Dorothea Keeser, sera remis à l'acquéreur

500/800 €



16

Jean MIOTTE (1926-2016)
Sans titre, circa 1950-1955
Encre sur papier signé en bas à gauche
65 x 50 cm

Provenance
Collection particulière, France

Un certificat d'authenticité de la Fondation Jean Miotte, signé par Mme Dorothea Keeser, sera remis à l'acquéreur

500/800 €





17

Jean MIOTTE (1926-2016)

Sans titre, 1957

Gouache sur papier signé et daté en bas à droite
33,5 x 51 cm

Provenance

Collection particulière, France

Un certificat d'authenticité de la Fondation Jean Miotte, signé par Mme Dorothea Keeser, sera remis à l'acquéreur

400/500 €

18

Ladislav KIJNO (1921-2012)
Sans titre, 1974

Acrylique sur toile signée en bas à gauche,
contresignée et datée au dos
116 x 81 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

4 000/6 000 €



Conditions de vente

CONDITIONS DE VENTES

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l’acheteur. Ces derniers disposent dès lors d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition sur leurs données personnelles en s’adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d’exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l’impose. Les conditions générales de ventes et tout ce qui s’y rapporte sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français (Paris). Les diverses dispositions des conditions générales de ventes sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l’une quelconque de ces dispositions n’affecte pas l’applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant (Art. 1650 du Code Civil) et conduite en euros. Un système de conversion de devises pourra être mis en place lors de la vente. Les contre-valeurs en devises des enchères portées dans la salle en euros sont fournies à titre indicatif

DÉFINITIONS ET GARANTIES

Les indications figurant au catalogue sont établies par MILLON & Associés et les experts indépendants mentionnés au catalogue, sous réserve des rectifications, notifications et déclarations annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, couleurs des reproductions et informations sur l’état de l’objet sont fournies à titre indicatif. Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l’acheteur potentiel et restent soumises à l’entière appréciation de ce dernier. Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l’état où ils se trouvent au moment précis de leur adjudication avec leurs possibles défauts et imperfections. Aucune réclamation ne sera admise une fois l’adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l’examen des œuvres présentées. Pour les lots dont le montant de l’estimation basse dépasse 2 000 euros figurant dans le catalogue de vente, un rapport de condition sur l’état de conservation des lots pourra être communiqué gracieusement sur demande. Les informations y figurant sont fournies à titre indicatif uniquement. Celles-ci ne sauraient engager en aucune manière la responsabilité de MILLON & Associés et des experts. En cas de contestation au moment des adjudications, c’est à-dire s’il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe et réclament en même temps le lot après le prononcé du mot adjugé, ledit lot sera remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

Selon l’article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l’occasion des ventes volontaires se prescrivent par cinq ans à compter de l’adjudicati

fn. Seule la loi française est applicable à la présente vente. Seuls les tribunaux français sont compétents pour connaitre de tout litige relatif à la présente vente.

Les lots signalés par ° contiennent des spécimens en ivoire d’Elephantidae spp, antérieur au 1 juin 1947 et de ce fait conformément à la règle du 9 décembre 1996 en son art 2/W mc. Pour une sortie de l’UE, un CITES de réexport sera nécessaire celui-ci, étant à la charge du futur acquéreur.

Les lots précédés d’un « J » feront l’objet d’un procès-verbal judiciaire aux frais acheteurs légaux de 12% HT, soit 14,40% TTC.

ORDRES D’ACHAT ET ENCHERES PAR TELEPHONE

La prise en compte et l’exécution des ordres d’achat et enchères par téléphone est un service gracieux rendu par MILLON & Associés. Millon & Associés s’efforcera d’exécuter les ordres d’enchérir qui lui seront transmis par écrit jusque 2 h avant la vente. Le défaut d’exécution d’un ordre d’achat ou toute erreur ou omission à l’occasion de l’exécution de tels ordres n’engagera pas la responsabilité de Millon & Associés. Par ailleurs, notre société n’assumera aucune responsabilité si dans le cadre d’enchères par téléphone, la liaison téléphonique est intÉrrompue, n’est pas établie ou tardive. Bien que MILLON soit prêt à enregistrer les demandes d’ordres téléphoniques au plus tard jusqu’à la fin des horaires d’exposition, elle n’assumera aucune responsabilité en cas d’inexécution au titre d’erreurs ou d’omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

ENCHERES LIVE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Millon ne saurait être tenue pour responsable de l’in-

terruption d’un service Live en cours de vente ou de tout autre disfonctionnement de nature à empêcher un acheteur d’enchérir via une plateforme technique offrant le service Live. L’interruption d’un service d’enchères Live en cours de vente ne justifie pas nécessairement l’arrêt de la vente aux enchères par le commissaire-priseur.

En outre :

- pour les lots acquis via la plateforme Interencheres.com, les frais de vente à la charge de l’acheteur sont majorés de 3% HT du prix d’adjudiciation (cf CGV de la plateforme interencheres).

- pour les lots acquis via la plateforme Drouotlive.com, les frais de vente à la charge de l’acheteur sont majorés de 1,5% HT du prix d’adjudication (cf CGV de la plateforme Drouotlive.com).

FRAIS À LA CHARGE DE L’ACHETEUR

L’acheteur paiera à MILLON & Associés, en sus du prix d’adjudication ou prix au marteau, une commission d’adjudication de :

25% HT soit 30% TTC

Taux de TVA en vigueur 20%

Prix global = prix d’adjudication (prix au marteau) + commission d’adjudication

ENLÈVEMENT DES ACHATS, ASSURANCE, MAGASINAGE ET TRANSPORT

MILLON ne remettra les lots vendus à l’adjudicataire qu’après encaissement de l’intégralité du prix global. Il appartient à l’adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisque dès ce moment, les risques de perte, vol, dégradations ou autres sont sous son entière responsabilité. MILLON & Associés décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l’adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots.

RETRAIT DIFFÉRÉ DES ACHATS

- Droit de délivrance : 2,50 € HT par lot, soit 3€ TTC Ces droits ne seront pas facturés si le paiement et le retrait sont effectués avant 19h00 le jour de la vente.

Les biens de petites tailles (bijoux, montres, livres, céramiques, verrerie, petites sculptures ainsi que les tableaux, ces exemples étant donnés à titre purement indicatif) seront rapatriés en nos locaux après-vente. La taille du lot sera déterminée par Milon au cas par cas.

Ventes en SALLE VV

Nous informons notre aimable clientèle que les meubles, tapis et objets volumineux seront transférés dans notre entrepôt de stockage Arsititting à Neuilly sur Marne (Cf. paragraphe Stockage en notre Garde-meubles), à la disposition des acquéreurs après complet règlement du bordereau

STOCKAGE EN NOTRE GARDE-MEUBLES

Les achats bénéficient d’une gratuité de stockage pour les 60 jours suivant la vente. Passé ce délai, des frais de déstockage, manutention et de mise à disposition seront facturés à l’enlèvement des lots chez ARSITITTING ou dans nos locaux selon la grille tarifaire suivante :
Stockage
10€ HT par lot et par semaine pour un stockage supérieur à 1M3
7 € HT par lot et par semaine pour un stockage inférieur à 1M3
5 € HT par lot et par semaine pour un stockage qui « tient dans le creux de la main »
Un stockage longue durée peut être négocié avec nos équipes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Samuel BLUCHEAU
116, Bd Louis Armand, 93330 Neuilly-sur-Seine
116@millon.com
Aucune livraison ni aucun enlèvement des lots ne pourront intervenir sans le règlement complet des frais de mise à disposition et de stockage.

IMPORTATION TEMPORAIRE

Les acquéreurs des lots indiqués par * devront s’acquitter, en sus des frais de vente, de la TVA à l’import (5,5 % du prix d’adjudication, 20% pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples).

LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La sortie d’un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L’obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l’adjudication du lot visé par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l’administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l’annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution. Si notre Société est sollicitée par l’acheteur ou son représentant, pour faire ces demandes de sortie du territoire, l’ensemble des frais engagés sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu’un service rendu par MILLON. Les formalités d’exportation (demandes de certificat pour un bien culturel, licence d’exportation) des lots assujettis sont du ressort de l’acquéreur et peuvent requérir un délai de 2 à 3 mois.

EXPORTATION APRÈS LA VENTE

La TVA collectée au titre des frais de vente ou celle collectée au titre d’une importation temporaire du lot, peut être remboursée à l’adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l’exportation du lot acheté.

PRÉEMPTION DE L’ÉTAT FRANÇAIS

L’État français dispose, dans certains cas définis par la loi, d’un droit de préemption des œuvres vendues aux enchères publiques. Dans ce cas, l’État français se substitue au dernier enchérisseur sous réserve que la déclaration de préemption formulée par le représentant de l’état dans la salle de vente, soit confirmée dans un délai de quinze jours à compter de la vente. MILLON ne pourra être tenu responsable des décisions de préemptions de l’État français.

RESPONSABILITÉ DES ENCHERISSEURS

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de transmission proposées par MILLON, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d’adjudication de ce lot, augmenté de la commission d’adjudication et de tous droits ou taxes exigibles. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire préalable à la vente et passée par écrit avec MILLON. Sous réserve de la décision du commissaire-priseur habilité et sous réserve que l’enchère finale soit supérieure ou égale au prix de réserve, le dernier enchérisseur deviendra l’acheteur, le coup de marteau et le prononcé du mot « adjugé » matérialisera l’acceptation de la dernière enchère et la formation du contrat de vente entre le vendeur et l’acheteur. Les lots adjugés seront sous l’entière responsabilité de l’adjudicataire En cas de contestation de la part d’un tiers, MILLON pourra tenir l’enchérisseur pour seul responsable de l’enchère en cause et de son règlement.

DÉFAUT DE PAIEMENT

Conformément à l’article 14 de la loi n°2000- 6421 du 10 juillet 2000, à défaut de paiement par l’adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l’adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d’un mois à compter de l’adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l’adjudicataire défaillant.

MILLON SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER À L’ADJUDICATAIRE DÉFAILLANT

- Des intérêts au taux légal

- Le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance, avec un minimum de 250€.

- Le paiement du prix d’adjudication ou :

* la différence entre ce prix et le prix d’adjudication en cas de revente s’il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

* la différence entre ce prix et le prix d’adjudication sur folle enchère s’il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

MILLON se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l’adjudicataire défaillant ou à encaisser les chèques de caution si, dans les 2 mois après la vente, les bordereaux ne sont toujours pas soldés.

EXPÉDITION DES ACHATS

Nous informons notre clientèle que MILLON ne prend en charge aucune expédition des biens à l’issue des ventes. Pour toute demande d’envoi, MILLON recommande de faire appel à ses transporteurs partenaires (THE PACKENGERS - hello@thepackers.com) ou à tout autre transporteur ou choix de la clientèle. En tout état de cause, l’expédition du lot, la manutention et le magasinage de celui-ci lors du transport n’engagent pas la responsabilité de MILLON. Si MILLON accepte de s’occuper de l’expédition d’un bien à titre exceptionnel, sa responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de perte, de vol ou d’accidents qui reste à la charge de l’acheteur. De plus, cette expédition ne sera effectuée qu’à réception d’une lettre déchargeant MILLON de sa responsabilité dans le devenir de l’objet expédié, et sera à la charge financière exclusive de l’acheteur.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La vente d’un lot n’emporte pas cession des droits de reproduction ou de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

MILLON précise et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant et que l’adjudicataire devra immédiatement s’acquitter du règlement total de son achat et cela indépendamment de son souhait qui serait de sortir son lot du territoire français (voir « La sortie du territoire français »).

Le règlement pourra être effectué comme suit :

- en espèces dans la limite de 1 000 euros (résidents français).

- par chèque bancaire ou postal avec présentation obligatoire d’une pièce d’identité en cours de validité.
- par carte bancaire Visa ou Master Card

- par virement bancaire en euros aux coordonnées comme suit :

DOMICILIATION: NEULIZE OBC 3, avenue Hoche - 75008 Paris IBAN FR76 3078 8009 0002 0609 7000 469 BIC NSMBFRPPXXX
--

Conditions of sale

These general conditions of sale and everything pertaining to them are governed exclusively by French law. Buyers and their representatives accept that any legal action will be taken within the jurisdiction of French courts (Paris). The various provisions contained in these general conditions of sale are independent of each other. If any one of them is declared invalid, there is no effect on the validity of the others. The act of participating in this auction implies acceptance of all the conditions set out below by all buyers and their representatives. Payment is due immediately at the end of the sale, payable in euros. A currency conversion system may be provided during the sale. The corresponding foreign currency value bids made in the hall in euros is given for indication purposes only.

DEFINITIONS AND GUARANTEES

Descriptions appearing in the catalogue are provided by MILLON and the Sale Experts and are subject to corrections, notifications and declarations made at the moment the lot is presented and noted in the record of the sale. Dimensions, colours in reproductions and information on the condition of an object are given for information purposes only. All information relating to incidents, accidents, restoration and conservation measures relating to a lot is given, to facilitate inspection by the potential buyer and remains completely open to interpretation by the latter. This means that all lots are sold as seen at the moment the hammer falls, with any possible faults and imperfections. No claims will be accepted after the hammer has fallen, a pre-sale showing having provided potential buyers with an opportunity to examine the works presented. For lots appearing in the sale catalogue, whose estimated low price is over 32,000, a condition report on their state of preservation will be issued free of charge upon request. The information contained therein is given purely as an indication and MILLON and the Sale Experts can in no way be held liable for it. In the event of a dispute at the moment of sale, i.e. it is established that two or more buyers have simultaneously made an identical bid, either aloud or by signal and both claim the lot at the same time when the hammer falls, the lot will be re-submitted for auction at the price offered by the bidders and everyone present will be permitted to bid once again.

- According to article L321-17 of the French Commercial Code, the statute of limitations of any civil liability actions brought in connection with voluntary sales are limited to five years from the date of the auction.

- Only French law is applicable to this sale. Only the French courts are competent to hear any dispute(s) relating to this sale.

The lots marked with ° include elements of elephant ivory, the sale of which is possible because the ivory is dated prior to 3/03/1947.

The buyer who wishes to export the object outside the EU will have to obtain from the DRIEE an export permit in his name. This is the sole responsibility of the purchaser.

TELEPHONE BIDDING

The acceptance of telephone bids is a free of charge service provided by MILLON. In this regard, our company accepts no liability for a break in the telephone connection, a failure to connect or a delayed connection. Although MILLON is happy to accept requests for telephone bidding up until the end of the pre-sale show, it cannot be held liable for Errórs or omissions relating to telephone bidding orders.

We inform our clientele that telephone conversations during telephone auctions at the Hotel Drouot are likely to be recorded.

LIVE BIDDING BY ELECTRONIC PLATFORMS:

Millon cannot be held responsible for the interruption or any other malfunction of any Live service during the sale that could prevent a buyer from bidding via any electronic platform offering a Live service. The interruption of a Live auction service during the sale does not necessarily justify the auctioneer to stop the auction.

In addition :

- for lots acquired via the Interencheres.com platform, the buyer’s fees are increased by an additional 3% HT of the auction price (see CGV of the Interencheres platform).

- for the lots acquired via the Drouotlive.com platform, the buyer’s fees are increased by an additional 1.5% HT of the auction price (see CGV of the Drouotlive.com platform).

EXPENSES FOR WHICH THE BUYER IS RESPONSIBLE

The buyer will pay MILLON in addition to the sale price (hammer price), a sale’s commission of: 25 % plus VAT or 30 %
Current rate of VAT 20%. Total price = sale price (hammer price) + sale’s commission

COLLECTION AND REMOVAL OF PURCHASES, INSURANCE, STORAGE AND TRANSPORT

MILLON will only release lots sold to the buyer after the complete sett-lement of their bill (payment of the invoice include all additional fees listed in full). It is the buyer’s responsibility to insure lots immediately upon purchase, since, from that moment onwards, he/she alone is responsible for any and all loss, theft, damage and any other risks. MILLON declines any liability for damage that may incur or for the failure of the buyer to cover any damage risks. Buyers are advised to collect their lots quickly and with a minimum of delay.

COST OF DELAYED WITHDRAWAL OF PURCHASES

- Right of delivery for auctions in the Hotel Drouot: 4.5 € HT per lot (or € 5.40 TTC)

- Right of delivery for auctions in other locations (excluding the Hotel Drouot) : 2.50 € HT per lot (or 3€ TTC)
These fees will not be charged if payment and withdrawal are made before 7pm CET on the day of the sale.

STORAGE COSTS FOR DROUOT’S WAREHOUSE

Storage fees for Drouot’s warehouse: Storage fees will be charged from the day following the sale. This service is subject to the following conditions:

- Fee including VAT per dossier: 5 €

- Storage and insurance costs including VAT:

- 1 €/day, the first 4 working days

- 1 €/5 €/10 €/20 €/day, from the 5th working day, according to the nature of the lot
Storage does not entail the responsibility of the auctioneer or the expert for any reason whatsoever. From the moment of the auction, the object will be under full responsibility the successful buyer and MILLON declines all liability for damage that the object could suffer, and this from the moment the adjudication is pronounced.

FOR ALL INQUIRIES

Drouot Magasinage
01 48 00 20 18
magasinage@drouot.com

w

MILLON will provide free storage for 60 days. After this deadline, the costs of storage and the transfer from our premises to the ARSITTING warehouse, located at 116 bd Louis Armand - 93330 Neuilly sur Marne, will be charged at the time of the withdrawal of the lots at the following rates:
-10 € HT per lot and per week for storage superior to 1M3
-7 € HT per lot and per week for storage less than 1M3
-5 € HT per lot and per week for storage of objects that “fit in the palm of your hand”
- A personalized rate for long-term storage can be negotiated with a member of ARSITTING or MILLION

FOR ALL INFORMATION ARSITTING

116, boulevard Louis Armand,
93330 Neuilly-sur-Seine

116@MILLON.com
No shipping or removal of the lot will be possible without the complete settlement of the total costs of storage, handling and transfers. These fees do not apply to the lots deposited at the Hotel Drouot’s warehouse, the cost of which depends on the Hôtel Drouot itself.

TEMPORARY IMPORT

Purchasers of lots marked with * must pay any duties and taxes in respect of a temporary importation in addition to sale expenses and VAT (5,5 % of the hammer price) 20% for jewelry and watches, motorcars, wines and spirits and multiples).

EXPORT FROM FRANCE

The export of a lot from France may require a licence. Obtaining the relevant document is the sole responsibility of the successful bidder. A delay or refusal by the authorities to issue an export licence is not a justification for cancellation of the sale, delayed payment or voiding of the transaction. If our company is requested by the buyer or his/her representative to make arrangements for export, all costs incurred will be for the account of the party making such a request. Such arrangements should be considered purely as a service offered by MILLON.

EXPORT FOLLOWING THE SALE

The VAT paid as part of the sale expenses or the amount paid in connection with the temporary import of the lot, may be refunded to the buyer within the legally stipulated period upon presentation of documents proving that the lot purchased has been exported.

PREEMPTION BY THE FRENCH STATE

In certain circumstances defined in law, the French State has a right of preemption on works sold at public auction. In such a case, the French State substitutes for the highest bidder, on condition that the pre-emption order issued by the State’s representative in the sale room is confirmed within fifteen days of the date of the sale. MILLON cannot be held responsible for pre-emption orders issued by the French State.

BIDDERS’ LIABILITY

By making a bid on a lot by any method of communication offered by MILLON, bidders assume personal responsibility for paying the sale price plus the sales commission and any duties and taxes payable. Bidders are deemed to act in their own name and on their own behalf, unless

otherwise agreed in writing prior to the sale with MILLON. In the event of a dispute involving a third party, MILLON may hold the bidder alone responsible for the bid in question and for payment.

FAILURE TO MAKE PAYMENT

In accordance with article 14 of law no. 2000- 6421 of 10 July 2000, upon failure of the buyer to make payment and there being no response to formal notice, the article is re-submitted for sale at the request of the seller and by reason of false bidding by the defaulting buyer; if the seller does not make such a request within one month from the date of the sale, the sale is automatically void, without prejudice to any damages payable by the defaulting buyer.

MILLON RESERVES A RIGHT OF CLAIM AGAINST DEFAULTING BUYERS

- for interest at the legal rate

- for the refund of additional costs arising from the default with a minimum of 250 euros.

- for payment of the sale price or:

- the difference between that price and the sale price in the event of a new sale, if the new price is lower, plus the costs incurred for the new auction.

- the difference between that price and the false bid price, if it is lower, plus the costs incurred for the new auction. MILLON also reserves the right to demand compensation for all sums due by the defaulting buyer or to bank security deposit cheques if, in the two months following the sale, invoices are still not settled.

COLLECTION OF PURCHASES, INSURANCE, WAREHOUSING AND TRANSPORT

MILLON will only hand over lots sold to the buyer after cleared payment of the total price. It is the buyer’s responsibility to insure lots immediately upon purchase, since, from that moment onwards, he/she alone is responsible for loss, theft, damage and other risks. MILLON declines any liability for damage themselves or for the failure of the buyer to cover damage risks. Buyers are advised to collect their lots with a minimum of delay.

SHIPPING OF THE PURCHASES

We inform our clientele that MILLON does not handle the shipping of goods other than those of a small size (the examples hereafter are given for information purposes only): jewels, watches, books, earthenware objects, glassware and sculptures. Furthermore, MILLON retains the right to consider that the fragility and/or the value of a lot necessitate the intervention of an exterior provider. The lot’s size will be determined by MILLON on a case by case basis (the examples above are given for information purposes only). At all events, the shipping of a good is at the exclusive financial charge of the buyer and will be carried out after reception of a letter which discharges MILLON of all responsibility in the becoming of the shipped object.

INTELLECTUAL PROPERTY

The sale of a lot does not imply the transfer of reproduction or representation rights, where the lot constitutes the physical medium.

PAYMENT IN FULL

MILLON tates that cash payment is required for sales at public auction and that buyers must immediately pay the total purchase price, irrespective of any intention to export the lot from France (see «Export from France»). Payment may be made as follows:
- in cash up to 1.000 euros (French residents)
- by cheque or postal order upon the presentation of current proof of identity,
- by Visa or Master Card
- by bank transfer in euros to the following account

BANK DETAILS: NEULIZE OBC 3, avenue Hoche - 75008 Paris IBAN FR76 3078 8009 0002 0609 7000 469 BIC NSMBFRPPXXX

Graphisme : Sébastien Sans

Photographies : Yann Girault et Henri du Cray
Impression : Corlet

Millon – Svv Agrément n°2002-379

Habilités à diriger les ventes :
Alexandre Millon, Nathalie Mangeot,
Mayeul de La Hamayde



MILLON *Live*

CONTEMPORAIN LIVE !

Lundi 4 mai 2020 - 11h

LES MAÎTRES DE L'ABSTRACTION

Mardi 5 mai 2020 - 11h

GÉOMÉTRIES & OPTIQUE

Mercredi 6 mai 2020 - 11h

LE CORPS ET LE MOUVEMENT

Jeudi 7 Mai 2020 - 11h

LA FRANCE DES ANNÉES 1980-1990 :
LA LIBERTÉ DANS LA FORME & STREET ART

